



Le permis citoyen

Le permis citoyen

Ça sert à quoi ?

- permettre l'accès des jeunes à l'emploi et à la formation
- soutenir leur mobilité
- valoriser l'engagement solidaire par la délivrance d'un certificat de bénévolat et de compétences

C'est pour qui ?

- les jeunes de 18 à 25 ans révolus
- résidant à Angers depuis au moins deux ans
- engagés dans un parcours d'insertion professionnelle (sauf étudiants en formation universitaire)
- rencontrant des difficultés pour financer l'intégralité du permis de conduire
- inscrits ou non dans une auto-école (l'auto-école doit être partenaire du CCAS, liste disponible à l'accueil)

Ça consiste en quoi ?

- une aide financière de 1 000 euros maximum, conditionnée à un apport personnel d'au moins 20% du montant total du permis
- un accompagnement individuel à la concrétisation du projet d'apprentissage de la conduite
- un engagement solidaire de 20 heures minimum à réaliser dans une association ou une collectivité
- une journée obligatoire de Prévention Sécurité Routière

Le permis citoyen

Quelles démarches faire ?

- constituer et déposer un dossier de demande auprès du CCAS qui sera étudié par une commission mensuelle. En cas d'accord :
- signer une convention d'engagements réciproques
- réaliser l'engagement solidaire de 20 heures minimum dans un délai de trois mois maximum (vous serez accompagné dans cette démarche par le CCAS)

A qui s'adresser ?

- si vous êtes suivi par la Mission Locale Angevine : prenez rendez-vous avec votre Conseiller pour étudier votre projet et, le cas échéant, constituer votre dossier de demande
- si vous n'êtes pas suivi par la Mission Locale Angevine : présentez-vous sans rendez-vous à l'accueil du Centre Communal d'Action Sociale, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30, et le jeudi de 11h à 13h et de 14h à 17h30



Antennes de la Mission Locale Angevine

Site Baudrière

Pour les jeunes habitant les quartiers du Centre Ville, Deux-Croix/Banchais, et Monplaisir
2, Rue Baudrière - 49000 ANGERS
Téléphone : 02 56 56 50 48

Site Beaussier

Pour les jeunes habitant les quartiers de Belle-Beille, du Lac de Maine, Saint-Jacques, Saint-Nicolas, et Hauts de Saint-Aubin
29 bd Beaussier - 49000 ANGERS
Téléphone : 02 56 56 50 49

Site Jonchères

Pour les jeunes habitant le quartier de la Roseaie, des Justices, de la Madeleine, Lafayette, et Eblé
1 square des Jonchères - 49000 ANGERS
Téléphone : 02 41 78 62 81

Centre Communal d'Action Sociale

Boulevard de la résistance et de la déportation
Parvis de l'ancien Hôtel de Ville
BP 80011

49020 ANGERS cedex 02

02 41 05 49 49